



## Projet CAMUS : quand l'administration veut céder Pyramides pour faire des économies, mais récupère un autre immeuble...

Nous avons découvert avec grande surprise, au début de l'été, que l'immeuble situé au 47 rue de la Chapelle dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui regroupe les équipes du programme interministériel d'archivage électronique VITAM, était rentré dans l'escarcelle du ministère de la Culture (voir notre [compte-rendu du CHSCT-AC du 6 juillet](#)), alors que la « doctrine » de l'administration depuis 2012 est de réduire le nombre de ses sites !

L'immeuble de la Chapelle accueille une trentaine d'agentEs. Les pilotes du programme VITAM sont le Comité Interministériel aux Archives de France (CIAF) et la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM). Les ministères porteurs sont l'Armée, la Culture, l'Europe et les affaires étrangères, la Justice, l'Écologie et les ministères sociaux. Au ministère de la Culture, ce sont quelques des agentEs du Service du numérique qui y travaillent, avec leurs collègues des autres ministères et les prestataires de service.

Cet immeuble, assez vétuste et ne bénéficiant pas de cantine administrative à proximité, est éloigné des autres sites du ministère et en particulier des collègues du SNUM, ce qui tend à isoler nos collègues du projet VITAM de leur collectif de travail. On se demande combien la gestion de cet immeuble va coûter au ministère et s'il est réellement pertinent de le conserver alors que cette 30<sup>aine</sup> d'agentEs pourraient rejoindre l'un des sites du ministère, que ce soit Pyramides, les Bons-Enfants, etc.

Le maintien coûte que coûte du projet CAMUS, qui vise à regrouper les personnels sur 3 sites (Bons-Enfants, Valois et le Quadrilatère des Archives) en cédant le site de Pyramides via un bail emphytéotique (voir sur le site des [cessions immobilières de l'État](#)), en est d'autant plus absurde !

### **L'État et le ministère mauvais gestionnaires de leurs biens immobiliers**

Pour rappel, le ministère a vendu en 2005 plusieurs immeubles particuliers qui accueillait d'anciennes directions (DMDTS à l'hôtel Kinsky, DAPA dans les hôtels de Vigny et de Croisilles) à des prix inférieurs à leur valeur. Il en avait été de même pour l'Imprimerie nationale qui avait été vendue par l'État 4 fois moins cher qu'à son rachat quelques années plus tard par le ministère des affaires étrangères !

Il est fort à parier que la future location de l'immeuble de Pyramides via un bail emphytéotique ne rapporte pas grand-chose au ministère... D'autant plus en cette période de crise des matières premières qui impacte fortement le marché immobilier, où même Bercy suspend des projets de l'État en cours...

Lors du CHSCT-AC du 6 juillet, nous avons de nouveau demandé, avec les représentants de la FSU et de SUD, de **conserver les sites de Pyramides et de Saint-Cyr**, afin de garantir de bonnes qualités de travail aux personnels plutôt que densifier les espaces, démembrer certains services et accroître considérablement le temps de transport.

En effet, le maintien de ces sites pourrait permettre :

- **aux agentEs de Saint-Cyr de continuer à travailler sur leur site plutôt que de se retrouver densifiés dans des « plateaux » ou « open-space » aux Bons-Enfants et multiplier en moyenne le temps de transport par 6,**
- **aux agentEs de la DGCA, de la DGPA et de l'ensemble de l'équipe VITAM d'être réunis sur l'un des 4 sites parisiens (BE, Valois, Pyramides, AN),**
- **aux agentEs du SRH et du SMF de conserver les mètres carrés linéaires dont ils ont besoin pour stocker les dossiers courants ;**
- **De conserver des bureaux moins densifiés (en évitant les bureaux à 4 ou 5, voire plus).**

Nous avons interpellé par courrier la Ministre, qui a rendu hommage à tous les agents du ministère lors de son intervention au Comité Technique Ministériel du 4 juillet en affirmant qu'elle allait porter l'attention la plus proche possible à leur situation et aux questions relatives à leurs conditions de travail, en évoquant notamment le Plan santé au travail de la Fonction publique 2022-2025. Pour mémoire, deux des principaux axes de ce plan sont :

- *Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention*
- *Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail*

La nouvelle organisation de l'administration centrale, basée essentiellement sur des suppressions de postes, a été douloureuse pour la grande majorité des personnels qui ne cessent de voir leur travail empêché, leurs collectifs et conditions de travail se dégrader (voir notre [communiqué sur la souffrance au travail](#)), accentués par la crise sanitaire.

Ce projet immobilier, que nous dénonçons depuis son lancement il y a près de 10 ans et auquel nous avons apporté une proposition alternative, ne répond ni aux besoins des personnels ni à de véritables économies immobilières.

**Nous avons demandé par courrier à la Ministre d'agir en conséquence en interrompant le projet CAMUS afin de permettre aux personnels d'administration centrale de conserver des conditions et une organisation du travail satisfaisantes.**

Paris, le 07/09/2022